



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Kubski Grégoire au nom du Club culture

2021-GC-157

Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé le 15 octobre 2021, le Député Grégoire Kubski au nom du Club culture invite le Conseil d'Etat à étudier les pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois.

Le postulant est d'avis que les ensembles instrumentaux ou vocaux du canton se trouvent dans une situation difficile. Il ajoute que l'enseignement de cette discipline à l'école obligatoire est un élément clé pour stimuler et favoriser la pratique musicale des jeunes de notre canton.

Selon lui, plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Par exemple, il estime que les moyens liés à la formation de la musique sont régulièrement touchés par des suppressions d'heures. Un nombre insuffisant d'enseignants-e-s formés-e-s pour dispenser les cours et des carences dans la discipline Musique en seraient le résultat.

De plus, l'intervention de musiciennes et musiciens externes pour présenter les instruments est jugée insuffisante car elle dépendrait trop de la bonne volonté des responsables d'établissements à la sensibilité musicale variable et à l'engagement des sociétés de musique régionales. Un accès équitable à la musique se verrait donc compromis.

Finalement, le postulat souligne la difficulté de ressentir les efforts concrets permettant d'encourager la relève musicale au niveau cantonal à la suite de l'introduction de l'article 67a Cst.

Partant, l'auteur, au nom du Club culture, demande au Conseil d'Etat de réaliser une étude approfondie répondant à dix points spécifiques. À travers cette analyse, le postulant souhaite mettre en œuvre une meilleure formation à la musique au sein de l'école obligatoire dans le canton de Fribourg.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend note des préoccupations du Club culture, transmises par postulat par le Député Grégoire Kubski.

Le gouvernement s'engage activement afin de mettre en place et favoriser les conditions d'apprentissage de la musique dans les institutions scolaires. Il constate d'ailleurs que le dynamisme de la scène musicale fribourgeoise est bien réel.

Les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande (SEnOF et DOA), le Service de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré (S2), l'Université de Fribourg (UNIFR), la Haute Ecole Pédagogique Fribourg (HEP | PH FR), la Haute Ecole de Musique VD-VS-FR (HEMU), le Conservatoire de Fribourg (COF), le Service de la culture de l'Etat de Fribourg (SeCu) œuvrent à une transmission pédagogique et une sensibilisation à la pratique et culture musicales de qualité et pérenne. Plusieurs instruments sont à leur disposition et développés à cette fin.

Enseignement de la musique dans les plans d'études de la scolarité obligatoire

L'enseignement de la musique à l'école obligatoire du canton de Fribourg relève de la mise en application du Plan d'Etudes Romand (PER) et du Lehrplan 21. Dans ce cadre, des groupes de travail ont notamment pour objectif de développer des pistes de réflexion et de soutien au personnel enseignant. La mise en œuvre du concept de l'évaluation et des nouveaux moyens de musique se trouve actuellement au centre des réunions de ces groupes de travail. Ceux-ci sont constitués d'enseignants et d'enseignantes ainsi que d'un collaborateur pédagogique.

Nouveaux moyens d'enseignement

Du fait de sa longue tradition musicale et chorale, le canton de Fribourg a mis sur pied un groupe de rédaction avec pour objectif de réaliser des nouveaux moyens d'enseignement de la musique dans le cadre du Plan d'Etudes Romand. La réalisation de ce projet est bien avancée. Elle débouchera sur plusieurs séries de ressources pédagogiques pour les différents niveaux scolaires et sur une plateforme numérique spécifique. Des enseignants et enseignantes ont déjà testé ces nouveaux moyens avec des classes pilotes. Leurs retours sont en phase d'analyse. Cette initiative fribourgeoise, rejointe par le canton du Valais, démontre une solide volonté du Conseil d'Etat de développer cette discipline pour les élèves du canton.

Programme Sports-Arts-Formation

Le programme Sports-Arts-Formation permet aux sportives et sportifs de talent et aux artistes d'obtenir des allègements scolaires et des mesures particulières. L'offre actuelle démontre la bonne collaboration entre les cycles d'orientation (CO), les collèges et le COF pour les élèves du Secondaire 1 et 2 répondant aux critères SAF. Un renforcement de SAF est toutefois en cours afin de mieux répondre aux besoins actuels et d'améliorer la détection précoce des talents.

Programme Culture & Ecole

La sensibilisation à la culture est une porte d'entrée favorisant notamment l'attrait pour la musique. Le programme « Culture & Ecole » mis en place dans les écoles permet un accès à une offre musicale professionnelle variée pour les élèves sur l'ensemble du territoire cantonal et favorise ainsi la rencontre avec des musiciennes et musiciens de la région. Le spectacle est accompagné d'une activité de médiation et est accessible aux classes à des conditions financières allégées, gratuites dans certains cas. Les enseignantes et enseignants présentent les activités, sensibilisent les élèves à l'aide d'un dossier pédagogique (DP) élaboré par les actrices et acteurs culturel-le-s. Après l'événement, ce travail se poursuit en classe.

Programme Jeunesse et Musique

Les associations faîtières cantonales soutiennent le programme « Jeunesse et Musique » (J+M) mis en place par la Confédération dès 2016. Ce programme propose un soutien à des cours et à des camps de musique pour enfants et jeunes de 4 à 25 ans, ainsi qu'à la formation initiale et continue

pour les monitrices et moniteurs de ces activités. La participation active des sociétés de musique aux modules de formation démontre le réel intérêt de cette offre au niveau cantonal.

Formation pédagogique

Dans le canton, la formation pédagogique des enseignantes et enseignants de la discipline musique est sous la responsabilité de la HEP | PH FR, de l'UNIFR et de l'HEMU. La formation en Bachelor et Master « Musique à l'école » (MUSEC) dispensée par l'HEMU représente un point fort pour une formation complète et adaptée du corps enseignant pour le Secondaire 1 et 2. Cette formation disciplinaire nécessite un complément par une formation pédagogique à la HEP VD ou HEP BEJUNE.

Présence de formations musicales et de chœurs dans les écoles

Les chœurs et les formations instrumentales favorisent la découverte et la motivation des élèves à la pratique musicale. Cette offre existe dans tous les établissements du cycle 3 et du secondaire 2 de formation générale du canton. D'autre part, les établissements scolaires peuvent choisir d'accueillir des formations musicales extra-scolaires pour des présentations/interventions, lorsque celles-ci en font la demande.

Enseignement de la musique au Secondaire 2 (formation générale)

Avec la révision de la formation à l'Ecole de Culture Générale (ECG), l'enseignement de la musique a été renforcé dans la filière pédagogique.

Au collège, les étudiantes et étudiants choisissent entre la discipline Musique et les Arts Visuels comme branche fondamentale. Pour celles et ceux qui souhaitent approfondir leur pratique musicale, l'option spécifique (OS) ou l'option complémentaire (OC) Musique sont proposées en parallèle. Le cours d'instrument prévu par l'OS Musique est suivi au Conservatoire et est pris en charge financièrement par l'Etat.

Commission COFEC (Conservatoire et Ecole)

Le mandat de la commission COFEC a été signé en octobre 2021. Ce projet a pour mission de consolider les liens entre le COF et l'école obligatoire fribourgeoise, de favoriser des projets communs, développer des synergies et harmoniser les pratiques d'enseignement de la musique (ainsi que des arts de la scène) entre ces institutions.

Filière intensive Musique

La filière intensive Musique et la classe préprofessionnelle mises en place au COF offrent la possibilité aux élèves démontrant un potentiel prometteur de choisir cet avenir professionnel. Elle s'adresse aux élèves du canton de scolarité obligatoire, particulièrement talentueux-ses et motivés-e-s dans un objectif de les réunir et les encadrer dans un programme de formation spécifique. Ce cursus a également pour objectif de préparer ces mêmes élèves aux classes préprofessionnelles en vue d'une admission future dans une haute école de musique. Les premières admissions ont eu lieu en février 2022 pour une rentrée effective en septembre 2022.

III. Conclusion

Le Conseil d'Etat remercie le postulant et le Club Culture pour son intérêt envers l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois. Il constate qu'un réel dynamisme existe tant au niveau institutionnel qu'associatif dans le canton autour de cette discipline qu'il considère comme importante.

Les structures et projets existants, tels que l'arrivée de nouveaux moyens d'enseignement, la commission COFEC, les structures SAF, jeunes talents et préprofessionnelle du COF, le programme « Jeunesse et Musique » (J+M) font notamment partie des moteurs de ce dynamisme.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Etat estime que l'Etat de Fribourg développe des atouts concrets dans le but de favoriser et stimuler la pratique de la musique chez les jeunes fribourgeois et fribourgeoises. Les conditions sont ainsi en place afin d'assurer un enseignement de qualité de cette discipline et de proposer une offre musicale diversifiée. Le soutien aux jeunes talents est à même de créer des vocations dans ce domaine permettant sans aucun doute d'assurer une brillante relève. Les récents succès comme ceux de Gjon's tears et de l'ensemble de cuivres Euphonia, sacré champion suisse de sa catégorie en novembre 2021, le prouvent.

Le présent postulat donne cependant l'occasion de mener une réflexion ciblée sur une discipline impliquant de nombreuses institutions qui travaillent au sein d'un réseau complexe. Le Conseil d'Etat propose donc de saisir cette opportunité, en concentrant son analyse sur les points suivants :

- > Evaluation des forces et faiblesses du modèle fribourgeois relatif à la sensibilisation pratique à la musique en milieu scolaire dès le cycle primaire.
- > Analyse des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique à travers diverses formes de soutien aux enseignantes et enseignants généralistes.
- > Réflexion sur les pistes de renforcement possibles des synergies entre les centres de formation pédagogique (HEP / CERF) et les structures existantes et performantes en matière musicale pratique (COF et HEMU).
- > Liste des développements dans la formation musicale depuis la votation populaire sur l'article constitutionnel 67a Cst. concernant cette discipline.
- > Analyse des pistes d'amélioration pour les mesures visant la détection et le soutien aux jeunes talents.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose donc d'accepter ce postulat en préparant un rapport sur les points spécifiés ci-dessus.

29 mars 2022